

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 11 (1870), p. 255-276

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1870__11__255_0

© Société de statistique de Paris, 1870, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

II. VARIÉTÉS.

1^{re} PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Reboisement et gazonnement des montagnes.* — La loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement et celle du 8 juin 1864 qui la complète, ont classé les travaux de restauration des montagnes en deux catégories.

Dans la première sont rangées toutes les opérations de reboisement, de gazonnement et de consolidation, qui ne présentent pas seulement un intérêt local, mais que des considérations de sûreté publique rendent encore indispensables à la régularisation du régime des eaux, au maintien des terres sur les pentes et à la protection des vallées menacées par les torrents.

Ces opérations, dont la nécessité est constatée par une longue et attentive in-

struction, sont rendues *obligatoires* par des décrets spéciaux qui déclarent les travaux d'utilité publique.

La deuxième catégorie comprend les travaux qui, bien qu'utiles au point de vue général, ne sont pas destinés à pourvoir à une nécessité actuelle, à un péril tellement imminent qu'il soit indispensable de recourir immédiatement aux moyens coercitifs pour le conjurer. L'Administration se borne à encourager par des subventions les propriétaires à prendre l'initiative et la direction de ces travaux, qui ont reçu la qualification de *facultatifs*.

Les reboisements facultatifs des terrains communaux sont, comme ceux d'utilité publique, exécutés sous la surveillance des agents forestiers.

L'Administration est en mesure de connaître exactement la contenance annuellement parcourue par les travaux. Les chiffres relatifs à ces opérations offrent donc le même degré de certitude que ceux des reboisements obligatoires.

Ceux qui concernent les travaux volontairement entrepris par des particuliers ne sont pas aussi précis. Ils sont fournis par les propriétaires eux-mêmes dans leurs demandes de subventions. L'Administration n'a aucun moyen direct de s'assurer de la réussite des reboisements de cette catégorie : elle se borne à veiller à ce que les travaux projetés soient faits avec les soins convenables, mais elle ne peut exiger rien de plus.

Les ressources affectées au reboisement et au gazonnement des montagnes sont de deux natures : les aliénations et les coupes extraordinaires. Il a été aliéné, en 1867, 11 hectares 49 ares de bois domaniaux, qui ont produit 10,622 fr. 50 c. Cette somme, réunie à celles obtenues par la même voie pendant les années 1861 à 1866, donne un total de 4,970,540 fr. 91 c. La loi du 28 juillet 1860 avait fixé à 5 millions la somme à réaliser au moyen des aliénations. Il resterait donc à faire encore pour 29,459 fr. 9 c. d'aliénations. Mais tous ceux des bois portés au tableau annexé à cette loi qui n'ont pu être vendus, l'ont été, et ce tableau est épuisé. Le déficit de 29,459 fr. 9 c. devra donc être comblé au moyen du produit des coupes extraordinaires qui doivent, en outre, fournir le contingent nécessaire pour parfaire les 15 millions affectés aux travaux de reboisement et de gazonnement.

Le montant total des dépenses faites en vertu des lois du 28 juillet 1860 et du 4 juin 1864, jusqu'à la fin de 1868, est de 10,187,240 fr. 34 c.

D'après ces deux lois, la dépense aurait dû s'élever à 10,500,000 fr. dans le même laps de temps. Il y a donc encore 312,759 fr. 66 c. de reliquat, qui devront être fournis par le produit des coupes extraordinaires faites ou à faire dans les limites tracées par les lois spéciales.

Le résumé complet des opérations, depuis l'époque où la loi du 28 juillet 1860 a commencé à être appliquée, est récapitulé dans le tableau suivant, qui indique toutes les contenances reboisées ou gazonnées jusqu'à la fin de 1868 :

Années.	Reboisements facultatifs.				Reboisements et gazonnements obligatoires.			Contenance totale des terrains reboisés et gazonnés.
	Terrains domaniaux.	Terrains communaux et d'établissements publics.	Terrains particuliers.	Contenance totale.	Reboisements.	Gazonnements.	Contenance totale.	
	Hect. A.	Hect. A.	Hect. A.	Hect. A.	Hect. A.	Hect. A.	Hect. A.	Hect. A.
1861	1,401.95	2,653.70	583.92	4,639.57	„	„	„	4,639.57
1862	1,866.03	5,774.58	1,714.15	8,354.76	2,061.87	„	2,061.87	11,416.63
1863	1,750.88	7,073.24	2,157.05	10,981.17	1,853.57	„	1,853.57	12,834.74
1864	1,834.70	6,164.32	1,601.01	8,600.03	2,592.29	„	2,592.29	13,192.32
1865	1,170.26	5,198.01	1,392.50	7,760.77	3,107.96	1,050.59	4,158.55	11,919.32
1866	986.09	2,909.42	1,739.75	5,635.26	2,811.10	1,144.49	3,955.59	9,590.85
1867	611.25	2,783.68	2,007.32	5,402.25	3,263.94	335.48	3,599.42	9,001.67
1868	216.50	2,668.20	2,129.63	5,009.33	2,886.97	212.50	3,099.47	8,108.80
Totaux . . .	9,837.66	35,220.15	13,325.33	58,383.14	18,577.70	2,743.06	21,320.76	79,703.90

Ce tableau, dans lequel les calculs sont faits année par année, montre que les travaux ont porté sur une contenance totale de 79,703 hectares. La part afférente aux entreprises exécutées par la voie facultative est de 58,383 hectares. Celle des travaux obligatoires est de 21,320 hectares. (Extrait du *Compte rendu des travaux de reboisement et gazonnement des forêts et montagnes en 1867 et 1868.*)

2. Enquête industrielle de 1860 à 1862. — L'enquête industrielle (1860-1862), dont, à quelques lacunes près qui seront remplies pendant le cours de l'impression, les résultats généraux viennent d'être établis, a porté sur 125,000 établissements de toute nature, compris dans seize groupes principaux.

La valeur vénale de tous ces établissements est d'environ 3 milliards, et leur chiffre d'affaires (valeur des produits fabriqués) s'est élevé à 9 1/2 milliards.

On a pu, pour une valeur de produits fabriqués de 7,950 millions, connaître la valeur des matières premières 5,562 —

Ce qui porte la valeur annuelle du travail et des bénéfices à . . . 2,388 —

Il en résulte que, dans le montant général des affaires, la valeur des matières premières entre pour 70 p. 100, et celle du travail et des bénéfices pour 30 p. 100.

Comme il est facile de le comprendre, ces proportions varient suivant la nature des industries.

Pour obtenir les 8 millions (chiffres ronds) de produits, il a été employé 2 millions d'ouvriers environ, ayant reçu approximativement 1 milliard 200 millions de salaires et consommé pour 200 millions de francs de combustibles.

Ont été utilisés 52,000 roues hydrauliques, de . . . 300,000 chevaux de force.
 — 11,300 moulins à vent, de 40,000 —
 — 5,500 manèges, de 8,000 —
 — 12,000 machines à vapeur, de . . . 170,000 —

On a recensé 460 hauts-fourneaux et 9,500,000 broches.

3. Opérations de la caisse d'épargne de Paris en 1869. — Le solde dû aux déposants, qui était, au commencement de l'année 1869, de 52,491,933 fr., se montait, à la fin de la même année, à 54,180,747 fr., présentant ainsi une augmentation de 1,688,814 fr., et cela en dépit de la loi de 1851, qui a abaissé au chiffre de 1,000 fr. le maximum des dépôts pour chaque déposant. Il y a lieu de croire que cette loi sera révisée et que, conformément à l'avis de M. Boinvilliers, rapporteur d'une pétition au Sénat à ce sujet, le maximum sera porté à 3,000 fr.

Le nombre des livrets s'est constamment accru; il s'est encore augmenté, en 1869, de 4,830 et s'élevait, à la fin de l'exercice, au chiffre de 271,069. En évaluant la population du département de la Seine à 2,150,000 âmes, la caisse compte plus de 1 déposant par 8 habitants.

Les versements se sont élevés, en 1869, à 23,065,774 fr., dépassant d'environ 800,000 fr. ceux de l'année 1868. Le nombre des versements a été, en 1869, de 316,132, soit 12,000 de plus qu'en 1868.

Le nombre des remboursements, en 1869, a été, à peu de chose près, le même qu'en 1868 (93,835 au lieu de 94,307); mais la moyenne de chacune de ces opérations a été plus forte et les retraits ont surpassé ceux de 1868 d'environ 1,400,000 fr.

La caisse de Paris a reçu des départements, en 1,187 transferts-recettes, la somme

Cette somme a été employée en achat de rentes, conformément au détail ci-après :

Nature des rentes.	Montant des rentes.	Cours moyen.	Capital employé.
	Fr.	Fr.	Fr.
4½ p. 100.	238,295	99.84	5,286,714.97
4 p. 100.	10,283	90.34	232,230.70
3 p. 100.	271,614	70.34	6,368,486.00
Totaux.	520,192	»	11,887,431.67

Intérêt moyen. . . 4'38°

Il a été ouvert, en 1868, 16,074 comptes individuels.

La caisse a fait inscrire, pendant cette même année, au grand-livre, 558,695 fr. de rentes viagères aux noms de 3,918 parties.

Il a été transféré à la Caisse d'amortissement, pour être annulées, les rentes ci-après :

Nature des rentes.	Montant des rentes.	Cours moyen.	Coût des rentes.	Capital nominal.
	Fr.	Fr.	—	—
3 p. 100.	228,341	69.25	5,271,203.89	7,611,366.67

Intérêt moyen. . . 4'33°

2° Statistique des déposants.

		Hommes.	Femmes.	Total.
État civil	Célibataires	2,771	1,620	4,391
	Mariés	5,845	5,391	11,236
	Veufs	248	195	443
	Sans indication	4	»	4
Total.		8,868	7,206	16,074
Age au jour du versement.	De 3 à 19 ans	210	1,069	1,279
	De 20 à 29 ans	3,201	3,057	6,258
	De 30 à 39 ans	3,681	1,876	5,557
	De 40 à 49 ans	788	546	1,334
	De 50 à 59 ans	290	311	601
	De 60 à 64 ans	254	154	408
	De 65 ans et au-dessus	441	185	626
Sans indication	3	8	11	
Total.		8,868	7,206	16,074
Age d'entrée en jouissance.	De 50 à 54 ans	3,618	3,245	6,863
	De 55 à 59 ans	982	1,067	2,049
	De 60 à 64 ans	3,578	2,559	6,137
	De 65 ans et au-dessus	687	328	1,015
	Sans indication.	3	7	10
Total.		8,868	7,206	16,074
Classification professionnelle.	1 ^{re} classe. Ouvriers (professions diverses).	3,294	2,943	6,237
	2 ^e — Marchands.	47	30	77
	3 ^e — Domestiques	47	79	126
	4 ^e — Employés	2,171	992	3,163
	5 ^e — Militaires et marins.	45	2	47
	6 ^e — Clergé et professions libérales.	104	111	215
	7 ^e — Rentiers sans profession	315	445	760
	8 ^e — Agriculteurs.	89	17	106
	9 ^e — Cantonniers	2,441	2,298	4,739
	10 ^e — Gardes forestiers	289	266	555
	11 ^e — Gardes champêtres	23	20	43
Sans indication.	3	3	6	
Total.		8,868	7,206	16,074

		Hommes.	Femmes.	Total.	
Manufactures et compagnies industrielles.	Chemin de fer de Lyon	Ouvriers	1	1	
		Employés	12	12	
	Chemin de fer du Nord	Ouvriers	649	474	1,123
		Employés	322	247	569
	Chemin de fer d'Orléans	Ouvriers	429	»	429
		Employés	586	5	591
	Chemin de fer de l'Ouest	Ouvriers	482	337	819
		Employés	863	604	1,467
	Chemin de fer du Midi	Ouvriers	»	7	7
		Employés	1	28	29
	Manufactures des tabacs	Ouvriers	1,707	3,102	4,809
		Employés	46	22	68
	Manufacture des glaces de Saint-Gobain	Ouvriers	126	111	237
		Employés	3	2	5
Compagnie générale des omnibus	Ouvriers	87	36	123	
	Employés	189	68	257	
Total		5,490	5,056	10,546	
Étrangers	Allemands	3	12	15	
	Anglais	1	»	1	
	Autrichiens	1	1	2	
	Belges	57	37	94	
	Espagnols	1	1	2	
	Hollandais	6	5	11	
	Italiens	50	68	118	
	Mexicains	»	1	1	
	Polonais	5	»	5	
	Prussiens	3	3	6	
	Russes	1	»	1	
	Suisses	4	4	8	
Turcs	2	»	2		
Total		139	132	271	
Comptes ouverts par libéralité.	Capital aliéné	63	172	235	
	Capital réservé	1,595	42	1,637	
	Total	1,658	214	1,872	
Mineurs sans profession		43	53	96	
Nombre de déposants au 31 décembre 1867		155,294	131,869	287,163	
Nombre de déposants du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1868		8,868	7,206	16,074	
Total général au 31 décembre 1868		164,162	139,075	303,237	

Le tableau ci-après confirme, au moins à partir de 1852, les prévisions de la table de mortalité de Déparcieux en ce qui concerne le nombre des déposants devant arriver, d'après cette table, et arrivés réellement à l'âge de l'entrée en jouissance.

3° État comparatif des rentes viagères inscrites avec jouissance, de 1851 à 1867, et des rentes à inscrire calculées d'après les tables de mortalité de Déparcieux.

Années d'entrée en jouissance.	Rentes viagères inscrites.		Capital représentatif desdites rentes.	
	Montant probable.	Montant réel.	Montant probable.	Montant réel.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1851	17,446	17,423	167,640	164,612
1852	1,228,799	1,228,951	11,548,722	11,445,974
1853	787,783	800,937	7,789,967	7,839,947
1854	101,620	101,384	1,184,929	1,177,862
1855	69,754	71,961	798,727	822,080
1856	99,951	102,245	1,096,639	1,119,932
1857	185,947	190,172	1,912,473	1,950,747
Report	2,491,300	2,513,073	24,499,097	24,521,154

Années d'entrée en jouissance.	Rentes viagères inscrites.		Capital représentatif desdites rentes.	
	Montant probable.	Montant réel.	Montant probable.	Montant réel.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<i>A reporter</i>	2,491,300	2,513,073	24,499,097	24,521,154
1858	224,513	226,076	2,286,836	2,297,467
1859	266,688	269,126	2,669,628	2,692,281
1860	270,633	273,454	2,673,620	2,697,521
1861	324,554	329,072	3,163,348	3,204,141
1862	457,563	460,983	4,412,155	4,434,538
1863	395,484	397,251	3,863,251	3,869,035
1864	382,952	386,200	3,701,964	3,726,106
1865	444,081	442,068	4,256,497	4,217,805
1866	452,525	449,726	4,347,114	4,301,936
1867	528,215	514,231	5,060,418	4,898,432
Totaux	6,238,508	6,261,260	60,933,928	60,860,421

Si les prévisions de la table de Déparcieux étaient relativement exactes en ce qui concerne le nombre des déposants devant arriver à l'âge de la jouissance, l'expérience paraît avoir prouvé qu'elles ne l'étaient pas en ce qui concerne la durée de cette jouissance. Elle donne, à ce dernier point de vue, une mortalité trop rapide.

4° État comparatif des capitaux remboursés après décès, antérieurs au 1^{er} janvier 1868, avec le montant des remboursements probables calculés d'après les tables de Déparcieux.

Années des décès.	Remboursements des sommes versées du 11 mai 1851 au 31 décembre 1867.		Années des décès.	Remboursements des sommes versées du 11 mai 1851 au 31 décembre 1867.	
	Montant probable.	Montant réel.		Montant probable.	Montant réel.
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
1851.	1,181.04	2,285.00	1860.	846,341.55	694,806.83
1852.	658,990.09	142,960.55	1861.	859,077.25	778,675.93
1853.	760,011.08	579,508.85	1862.	880,125.05	679,941.01
1854.	766,744.40	682,657.61	1863.	903,640.27	749,969.81
1855.	775,841.83	716,170.30	1864.	928,524.75	935,739.34
1856.	789,112.99	576,008.30	1865.	967,253.69	943,133.26
1857.	802,239.67	641,695.90	1866.	1,002,249.76	955,000.53
1858.	813,958.56	723,087.99	1867.	1,052,635.86	909,495.12
1859.	829,725.73	782,434.66	Totaux	13,637,654.47	11,493,570.99

5. Les émissions de valeurs en 1869. — Voici le relevé des émissions qui ont eu lieu dans le courant de l'année 1869; elles portent sur un total qui est bien près de 1 milliard.

	Nombre des titres émis.	Produit effectif de l'émission. Fr.
Chemins méridionaux (bons or)	131,457	53,897,370
Comptoir des négociations au comptant. (act.)	2,000	200,000
Eaux de la banlieue de Paris. (obl.)	4,652	1,080,180
Cotons algériens	—	8,000
Société de Sainte-Thérèse	—	13,333
Agence des sociétés coopératives (act.)	2,000	1,000,000
Briqueteries de Gournay (obl.)	5,000	1,250,000
Chemin du Tréport.	—	18,336
Charbonnages d'Herné-Bockum	—	5,500
Emprunt russe	—	248,000
La Propriété	—	30,000
Chemin de Picardie et Flandres	—	20,000
Thermes d'Enghien (act.)	1,600	800,000
— — — — — (obl.)	2,760	800,400
L'Alhambra-Théâtre	—	12,500
Docks de la Carrosserie (act.)	1,500	1,500,000
Société algérienne.	—	50,000
Minoterie de Ludré (obl.)	2,400	600,000
Métallurgie de la Vienne	—	10,000

		Nombre des titres émis.	Produit effectif de l'émission. Fr.
Banque lyonnaise	(act.)	10,000	5,000,000
Chemin d'Épernay à Romilly	(obl.)	10,000	3,000,000
Théâtre des Menus-Plaisirs	(act.)	100	125,000
Quartier Royal de Bruxelles	(obl.)	10,000	2,550,000
Bac à vapeur de Bordeaux	—	5,000	1,400,000
Gaz provincial	—	11,000	3,162,500
Chemin de Saint-Étienne à Saint-Bonnet	(act.)	2,600	1,300,000
—	—	7,885	1,282,707
Chemin de Lille à Valenciennes	—	20,000	6,100,000
La Vigilante	(act.)	10,000	5,000,000
Foncier d'Espagne	—	25,000	12,500,000
Eaux minérales de Vals	—	3,000	1,500,000
—	(obl.)	3,000	1,320,000
Chemins ottomans	—	750,000	130,000,000
Immeuble du faubourg Poissonnière	(act.)	1,500	1,500,000
Chemin d'Orléans à Châlons	(obl.)	63,000	18,427,500
Chemin de Vitré à Fougères	(délég.)	5,114	2,557,000
Crédit national	(act.)	20,000	10,000,000
Ardoisières de Saint-Léonard-du-Bois	—	1,920	960,000
Caisse des Rentiers	—	2,000	950,000
Chemin de Compiègne à Pierrefonds	—	600	300,000
—	(obl.)	1,786	518,740
Charbonnages du Rhin	—	25,000	6,625,000
Compagnie française des Tabacs	—	28,000	8,260,000
Compagnie fluviale et maritime	(act.)	4,000	2,000,000
Chemins de l'Orne	(obl.)	12,000	3,487,500
Union métallurgique de France	—	60,000	17,400,000
Nord de l'Espagne	—	100,000	19,500,000
Emprunt Daïra du khédivé	—	357,143	141,517,913
Gembloux à la Meuse	(act.)	35,000	17,500,000
Chemin d'Orléans à Rouen	(obl.)	88,000	25,960,000
Lavoirs et bains publics	—	2,400	1,200,000
Canal d'irrigation des cinq villes	—	66,000	18,810,000
Chemins de fer normands	—	15,000	4,462,500
Minerais d'argent de Vallénar	—	15,000	7,500,000

6. Légion d'honneur. — Décorations accordées en 1866.

	Grand- croix.	Grands- officiers.	Comman- deurs.	Officiers.	Chevaliers.
Civils	2	10	46	178	1,033
Militaires	1	13	46	285	1,464
Étrangers	7	6	16	38	67
Totaux	10	29	108	501	2,564

(Extrait du rapport de la Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'approbation des comptes de 1866.)

7. La pêche de la morue en France à diverses époques. — Le nombre de nos armements pour la pêche de la morue était, pour 1817, de 348 navires, jaugeant 36,011 tonneaux, montés par 8,760 marins.

La moyenne, de 1826 à 1830, est de 364 navires, jaugeant 43,889 tonneaux, montés par 10,614 marins.

Ce nombre se réduit, en 1831, à 267 navires, jaugeant 32,813 tonneaux, montés par 7,528 marins.

La moyenne, de 1831 à 1840, est de 359 navires, montés par 10,302 marins.

La moyenne, de 1842 à 1847, est de 389 navires, jaugeant 49,219 tonneaux, montés par 11,378 marins.

La moyenne, de 1848 à 1850, est de 346 navires, jaugeant 45,597 tonneaux, montés par 11,101 marins.

La moyenne, de 1851 à 1860, est de 427 navires, montés par 12,864 marins.

La moyenne, de 1861 à 1869, est de 569 navires, montés par 13,257 marins.

Au 1^{er} juillet 1870, le nombre des marins embarqués est de 14,149.

On voit donc que, depuis de longues années, le nombre des navires armés pour la pêche et celui des hommes qui y sont embarqués sont toujours allés croissant.

8. *Influence de la diffusion de l'instruction publique sur la diminution de la criminalité.* — «... Vous ne vous étonnerez pas de m'entendre dire que, par l'effet de plusieurs causes dont l'instruction populaire est une des plus puissantes, les mœurs en France s'adoucissent et s'améliorent. De 1850 à 1865, les crimes ont diminué de près de moitié, les délits d'un tiers¹, bien que la police soit de jour en jour plus vigilante à sauvegarder les intérêts et la sécurité des citoyens, bien que la répression soit plus active et que plusieurs lois d'ordre civil, édictées depuis seize ans, aient puni des délits nouveaux². » (M. DURUY, à la distribution des prix de l'Association polytechnique, 19 mai 1867.)

9. *Taux des emprunts (en 3 p. 100) négociés en France de 1855 à 1864.*

	Emprunts de			
	1860.	1864.	1859.	1855.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Prix de l'emprunt.	69.25	66.30	60.50	65.25
Cours moyen de la rente pendant les six mois précédents	69.6426	67.5159	69.69	68.34
Cours moyen de la rente pendant les cinq mois qui ont suivi	70.4745	66.387	67.59	65.61

10. *Tableau de la production du sucre brut indigène de 1856 à 1865.*

	Kilogr.
1856	94,807,025
1857	111,598,377
1858	158,444,699
1859	131,762,730
1860	108,782,237
1861	140,902,911
1862	161,565,676
1863	142,933,619
1864	135,149,761
1865	182,546,753
Moyenne décennale. . .	136,849,378 8 hectogr.

1. Le chiffre exact est, pour les crimes, en 1850, de 2 accusés sur 10,000 habitants; en 1865, de 1.1 sur 10,000. Pour ce même nombre de 10,000 habitants, il y avait, en 1850, 64 prévenus; il n'y en avait plus que 45 en 1865.

Voici, du reste, les chiffres officiels donnés par les comptes généraux de la justice en France pour les trois périodes quinquennales :

1850-1855	1 accusé sur 5,055 habitants.
1856-1860	1 — 6,758 —
1861-1865	1 — 8,215 —
1865	1 — 8,256 —

Quant aux prévenus, les chiffres qui représentent leur nombre pour les trois mêmes périodes quinquennales sont : 245,146; 207,420; 172,020; et pour l'année 1865, 168,913.

2. Lois qui ont introduit des délits nouveaux dans la législation pénale : loi sur les timbres-poste, 16 octobre 1849; sur les fraudes commerciales, 27 mars 1851; sur le roulage, 30 mai 1851; sur les cabarets, 9 décembre 1851; sur l'interdiction du séjour de Paris et de Lyon aux repris de justice, 9 juillet 1852; etc., etc.

11. *Industrie du coton en France.* — Le tableau ci-après contient un état comparatif du nombre de broches (actives et inactives) existant par département dans l'industrie du coton en 1859, 1862 et 1869.

Départements.	Comparaison de 1862 avec 1859.				Comparaison de 1869 avec 1862.		
	Nombre de broches en 1859.	Nombre de broches en 1862.	Augmentation en 1862.	Diminution en 1862.	Nombre de broches en 1869.	Augmentation en 1869.	Diminution en 1869.
Ain	3,212	3,212	»	»	1,400	»	1,812
Aisne	105,512	105,512	»	»	67,530	»	37,982
Allier	10,000	3,600	»	6,400	»	»	3,600
Ardèche	1,200	1,200	»	»	»	»	1,200
Aube	56,400	56,400	»	»	81,416	25,016	»
Bouch.-du-Rhône.	10,000	1,100	»	8,900	»	»	1,100
Calvados	183,155	180,758	»	2,397	164,739	»	16,019
Charente-Infér. .	»	»	»	»	300	300	»
Côte-d'Or.	7,688	6,000	»	1,688	8,040	2,040	»
Doubs	22,400	31,900	9,500	»	49,400	17,500	»
Eure	474,510	480,240	5,730	»	486,024	5,784	»
Eure-et-Loir. . .	27,880	27,880	»	»	28,050	170	»
Garonne (Haute-).	7,000	7,000	»	»	5,000	»	2,000
Gironde.	6,744	6,744	»	»	»	»	6,744
Isère	9,864	9,864	»	»	13,064	3,200	»
Loire	44,902	44,902	»	»	11,780	»	33,122
Loire-Inférieure.	24,660	24,660	»	»	20,000	»	4,660
Maine-et-Loire. .	9,430	83,242	23,812	»	24,396	»	8,846
Manche	42,796	42,796	»	»	56,534	13,738	»
Mayenne	9,500	9,500	»	»	34,652	25,152	»
Meurthe.	13,980	15,564	1,584	»	30,904	15,340	»
Meuse	81,500	51,000	»	30,500	33,970	»	17,030
Moselle	2,700	2,700	»	»	2,800	100	»
Nord	983,200	983,200	»	»	949,556	»	33,644
Oise	54,000	54,000	»	»	40,736	»	13,264
Orne	125,000	125,000	»	»	98,398	»	26,602
Pas-de-Calais. . .	46,575	46,575	»	»	90,122	43,547	»
Pyrénées (Basses-)	17,000	14,500	»	2,500	9,338	»	5,162
Rhin (Bas-). . . .	76,252	83,932	7,680	»	144,792	60,860	»
Rhin (Haut-). . .	1,097,642	1,227,382	129,740	»	1,373,131	145,749	»
Rhône	4,900	174,000	169,100	»	98,444	»	75,556
Saône (Haute-). .	64,080	41,602	»	22,478	62,228	20,626	»
Saône-et-Loire. .	9,200	8,700	»	500	8,000	»	700
Sarthe	12,000	10,400	»	1,600	10,484	84	»
Savoie (Haute-). .	19,100	19,100	»	»	19,100	»	»
Seine	40,360	41,760	1,400	»	39,502	»	2,258
Seine-Inférieure.	1,474,491	1,500,000	25,509	»	1,491,333	»	8,667
Seine-et-Marne. .	7,500	7,500	»	»	»	»	7,500
Seine-et-Oise . .	33,200	40,500	7,300	»	32,846	»	7,654
Sèvres (Deux-). .	2,400	2,324	»	76	2,530	206	»
Somme	84,000	100,720	16,720	»	67,500	»	33,220
Tarn	1,400	1,400	»	»	»	»	1,400
Vendée	2,350	1,400	»	950	2,700	1,300	»
Vienne	2,900	2,400	»	500	»	»	2,400
Vienne (Haute-). .	2,400	2,400	»	»	»	»	2,400
Vosges	355,200	390,196	34,996	»	459,160	68,964	»
Total.	5,670,183	6,024,765	433,071	78,489	6,119,899	449,676	354,542
Augmentation de 1859 à 1862			354,582				
Augmentation de 1862 à 1869						95,134	
Augmentation pendant la période décennale de 1859 à 1869.					449,716		

12. Le goître et le crétinisme en France. — Nous donnons ci-après les conclusions du rapport fait au nom de la commission du goître et du crétinisme en 1869.

Distribution géographique du goître. — 1° Il y a en France au moins 46 départements atteints plus ou moins fortement par l'endémie du goître, et dans lesquels la proportion des goitreux à la population au-dessus de 20 ans varie de 10 à 150 p. 1,000.

2° Dans 9 départements, cette proportion est de 50 à 150 p. 1,000.

3° Il y a 23 départements dans lesquels elle varie entre 20 et 150 p. 1,000.

4° Dans 14 autres, elle n'est plus que de 10 à 20 p. 1,000.

5° On trouve ensuite 32 départements dans lesquels le rapport des goitreux, à la population au-dessus de 20 ans, n'est plus que de 1 à 10 p. 1,000, et 11 où ce nombre s'abaisse au-dessous de 1 p. 1,000.

6° Le nombre des goitreux en France peut être évalué au chiffre minimum de 420,000.

7° L'endémie du goître, depuis 50 ans, a été progressivement en augmentant dans 26 départements.

En réunissant ces 26 départements, on constate que l'augmentation, pour l'ensemble, a été de 2 cinquièmes environ.

8° Le nombre des goitreux a au moins doublé dans 7 départements. Dans 14 autres il a augmenté d'au moins un tiers.

9° L'augmentation a été progressive depuis 50 ans sans aucune tendance momentanée à la diminution dans 8 départements.

10° Le nombre des goitreux est arrivé à une proportion assez forte dans plusieurs départements où il en existait à peine autrefois.

11° L'endémie a diminué dans 18 départements, mais la diminution n'a réellement été très-marquée que dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Meurthe.

12° En suivant sur une carte la position des départements dans lesquels l'endémie a diminué ou augmenté, on constate que les changements ne se sont pas produits çà et là comme au hasard, mais par régions bien déterminées. C'est ainsi que, sur les 18 départements où il y a eu diminution, 17 forment 4 groupes distincts.

Distribution géographique de l'endémie du crétinisme. — 1° L'endémie du crétinisme sévit surtout avec une assez grande intensité dans les deux départements des Hautes-Alpes et de la Savoie. La proportion des crétiens et des idiots réunis est de 22 p. 1,000 dans les Hautes-Alpes et de 16 p. 1,000 dans la Savoie, celle des goitreux de 110 et de 150 p. 1,000.

2° Dans la Haute-Savoie, les Basses-Alpes, l'Isère, l'Ardèche, la Drôme, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, la Haute-Garonne, l'existence du crétinisme endémique est attestée en même temps par l'enquête statistique et par les tableaux du recrutement; la proportion des idiots est, en effet, de 4 à 6 p. 1,000, en même temps que la proportion des goitreux s'élève de 20 à 100 p. 1,000.

3° Il résulte de l'enquête statistique que le crétinisme endémique existe encore, mais à un degré beaucoup moindre, dans un certain nombre de départements parmi lesquels on peut citer l'Aveyron, le Lot, la Haute-Loire, les Vosges, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales, l'Oise, l'Aisne, la Meurthe, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Moselle et la Haute-Marne.

4° Les variations de l'endémie du crétinisme n'ont pu jusqu'ici, faute de docu-

ments, être étudiées comme l'ont été celles de l'endémie du goître. Cependant on a signalé une augmentation considérable qui aurait eu lieu depuis 60 ans dans les Hautes-Alpes, département dans lequel le nombre des crétins et des idiots réunis atteint, en effet, la proportion tout à fait exceptionnelle de 22 p. 1,000.

Étiologie du goître et du crétinisme endémiques. — 1° Il y a sur l'étiologie du goître et du crétinisme quatre doctrines principales.

a) La doctrine des *causes multiples*. (L'endémie serait produite par la réunion dans certaines contrées des quatre conditions suivantes : l'extrême humidité de l'air, sa viciation par des miasmes ou seulement par défaut de renouvellement, l'absence d'insolation et l'insalubrité des eaux.)

b) La doctrine de l'*intoxication miasmatique*. (L'endémie devrait être attribuée à un miasme analogue au miasme paludéen.)

c) La doctrine de l'*ioduration insuffisante des milieux*. (Absence d'iode dans l'air, les eaux et le sol, mais principalement dans les eaux.)

d) La doctrine *hydro-tellurique*. (Existence dans les eaux potables d'un agent toxique qui serait la cause spécifique de la maladie.)

2° La doctrine des *causes multiples* paraît devoir être rejetée par les motifs suivants :

a) En ce qui concerne le goître, des faits nombreux démontrent qu'il règne à l'état endémique dans des contrées où l'on ne trouve point réunies les causes principales d'insalubrité auxquelles on voudrait l'attribuer; et par opposition que ces causes existent dans d'autres pays tout à fait exempts de goître.

b) En ce qui concerne l'endémie du crétinisme, bien que le plus souvent elle ne sévisse que dans des contrées insalubres, au milieu de populations soumises à de mauvaises conditions hygiéniques, et subissant toutes les conséquences de la misère, il n'en est pas moins certain que ces causes ne suffisent pas pour l'expliquer.

Le crétinisme endémique, en effet, n'a jamais été observé dans aucune localité sans être accompagné par l'endémie du goître, c'est-à-dire sans que la population fût soumise en même temps à l'action de la cause encore inconnue qui produit cette dernière maladie; dans d'autres contrées, au contraire, exemptes du goître, les mêmes conditions générales d'insalubrité, et de misère ne développent point le crétinisme.

Ces conditions ne sont donc point, comme le prétendent les partisans de la doctrine des *causes multiples*, la cause principale de l'endémie du crétinisme.

3° Des objections de même nature ne permettent point d'admettre la doctrine d'une *intoxication miasmatique* analogue à l'intoxication paludéenne; l'endémie s'observant dans des contrées sèches et exemptes de marécages, tandis qu'au contraire, elle épargne beaucoup de pays dans lesquels sévissent les fièvres palustres.

4° L'endémie du goître règne dans des contrées dont l'air est normalement ioduré et en épargne d'autres dans lesquelles il est privé d'iode; la maladie ne peut donc être attribuée à cette dernière condition.

L'absence de l'iode dans les eaux seulement ne peut davantage expliquer la production du goître endémique; comme conséquence de cette opinion, en effet, toutes les eaux séléniteuses, étant privées d'iode, devraient donner le goître, et des observations très-nombreuses prouvent que cela n'a pas lieu.

La doctrine de l'*ioduration insuffisante des milieux* n'est donc pas plus soutenable que celle des *causes multiples* ou de l'*intoxication miasmatique*.

5° Bien qu'il, dans l'état actuel de la science, il ne paraisse pas possible de formuler une doctrine étiologique définitive, néanmoins l'ensemble des faits recueillis jusqu'ici tend à démontrer que l'endémie du goître et du crétinisme est due à un agent toxique spécial, contenu dans les eaux potables et peut-être aussi quelquefois dans l'atmosphère.

Malgré de nombreuses recherches, la nature de cet agent est jusqu'ici restée tout à fait inconnue.

6° L'endémie du goître, accompagnée ou non de quelques cas isolés de crétinisme, peut se développer malgré l'existence de bonnes conditions hygiéniques, mais l'endémie du crétinisme semble exiger, dans le plus grand nombre des cas, outre l'action toujours nécessaire de la cause spécifique, le concours d'un certain nombre de causes secondaires, parmi lesquelles il faut citer au premier rang l'humidité de l'air, sa viciation par des miasmes, l'insalubrité des habitations, l'extrême misère et aussi le défaut de croisement des races.

7° Quand le goître et le crétinisme se sont développés dans une contrée sous l'influence des causes endémiques, il est certain qu'après plusieurs générations, l'hérédité contribue à la propagation des deux maladies, mais spécialement à celle du goître.

Mesures prophylactiques qui pourraient être appliquées immédiatement dans les communes les plus gravement atteintes. — Faire déterminer par les soins de l'Administration, et en mettant à profit l'enquête statistique, quelles sont, dans chaque département, les communes assez gravement atteintes pour qu'on doive leur appliquer les mesures prophylactiques spéciales énumérées ci-après :

1° Création, dans chacune de ces communes, de commissions dont feraient partie de droit le maire, le curé, l'instituteur et au moins l'un des médecins habitant la commune ou les communes voisines.

2° Un médecin désigné par l'Administration serait chargé :

a) De diriger le traitement gratuit du goître dans les écoles et dans les familles pauvres et d'y distribuer les médicaments;

b) De désigner les enfants menacés de crétinisme qui devraient être placés dans des localités saines, et spécialement dans les montagnes voisines; de traiter gratuitement ceux qui ne pourraient pas être transportés, et de veiller, en outre, dans les mêmes familles, à tout ce qui concerne l'hygiène de l'enfance;

c) De distribuer, lorsqu'il le jugerait nécessaire à la santé de la famille, des *bons* pour obtenir le sel alimentaire et le café à des prix réduits;

d) De faire, tous les six mois, un rapport qui serait adressé par la commission communale au conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement et transmis avec son avis au préfet du département.

3° Créer pour les jeunes enfants des salles d'asile, partout où il y a une agglomération suffisante d'habitations, et charger les directrices de ces salles de l'exécution des mesures prescrites par les médecins.

4° Pour les familles indigentes qui ont à leur charge un ou plusieurs crétins, secours à domicile, placement des crétins orphelins dans les familles habitant des localités saines et qui consentiraient à s'en charger moyennant une pension. On pourrait aussi, dans tous ces cas et selon les circonstances, demander l'admission des crétins dans les quartiers d'idiots et d'imbéciles des asiles d'aliénés. Ce place-

ment devrait surtout être réclamé pour les crétines adultes mal surveillées ou dont l'inconduite sera reconnue.

5° La loi sur les logements insalubres ne peut recevoir dans les campagnes que de rares applications, la plupart des familles pauvres étant propriétaires des maisons qu'elles habitent. Peut-être y aurait-il lieu de demander pour ces localités des dispositions législatives nouvelles qui permettraient d'intervenir dans une certaine mesure, soit pour améliorer l'état des habitations existantes, soit pour poser des règles spéciales à la construction des maisons.

Jusqu'à là on réclamerait le concours actif des commissions communales pour obtenir les changements les plus indispensables.

Il importe, d'ailleurs, de faire remarquer qu'on pourrait, sans dépenses considérables, réaliser dans un assez grand nombre de cas les améliorations les plus urgentes, et, par exemple, multiplier ou agrandir les fenêtres, élever, s'il est possible, le sol, quand il est en contre-bas, ou au moins l'assainir par les moyens les plus économiques en usage dans le pays; construire des cheminées, blanchir les murs à la chaux, séparer par des cloisons l'étable de la pièce occupée par la famille, etc.

6° Assainissement des villages par l'écoulement des eaux stagnantes, par l'éloignement des fumiers, par le pavage des chaussées, l'abattage des arbres trop rapprochés des habitations, etc.

7° Améliorer le plus tôt possible le régime des eaux potables : 1° en construisant des citernes; 2° en dérivant de nouvelles sources dont l'expérience aurait démontré l'innocuité; 3° lorsque cette condition ne peut être remplie, en substituant aux eaux de puits et de torrents des eaux de sources qui seraient conduites aux réservoirs dans des tuyaux bien clos; 4° en construisant des réservoirs dans lesquels les eaux déposeraient pendant plusieurs jours avant qu'on en fit usage; 5° en facilitant dans les familles pauvres l'emploi de filtres simples et peu coûteux.

8° Rédiger une instruction populaire qui, sous une forme simple, ferait ressortir, au point de vue de l'endémie du goître et du crétinisme, l'importance de bonnes conditions hygiéniques, surtout en ce qui concerne la première enfance, et qui, en même temps, signalerait le danger de certains mariages.

Cette instruction serait distribuée par les membres des commissions communales.

9° Demander que les exemptions du service militaire, pour cause de goître, ne soient désormais accordées que dans des cas beaucoup plus rares.

10° Charger un membre du conseil d'hygiène et de salubrité de chaque arrondissement de l'inspection de tout ce qui se rattache au traitement du goître et du crétinisme, et spécialement à l'exécution des mesures prophylactiques.

Cet inspecteur centraliserait les documents et ferait un rapport annuel dans lequel il devrait signaler non-seulement ce qui a trait à la prophylaxie et aux améliorations déjà obtenues, mais aussi tous les faits de nature à éclairer les questions dont la science attend encore la solution.

Ce rapport serait adressé au préfet qui le transmettrait au ministre avec ses observations et celles du conseil départemental d'hygiène et de salubrité.

Mesures prophylactiques dont on ne saurait espérer l'exécution immédiate, mais qu'on devrait chercher à appliquer le plus rapidement possible dans la limite des ressources disponibles. — 11° Prévenir le débordement des torrents et des rivières par des travaux d'endiguement, creuser des canaux pour dessécher les marais;

favoriser autant que possible l'emploi du drainage, et hâter la culture des terres abandonnées par les eaux.

12° Créer, au besoin, de nouvelles voies de communication et faciliter l'établissement d'industries salubres dans les localités où les populations sont privées de travaux pendant toute la mauvaise saison.

Observation générale. — L'exécution des mesures qui précèdent impliquerait évidemment le concours des communes, des départements et de l'État, et nécessiterait l'ouverture d'un crédit spécial au budget.

Ce crédit, qui devrait, avant tout, être appliqué au traitement préventif et curatif du goitre, pourrait, bien que restreint, permettre de réaliser d'importantes améliorations.

En outre, il n'est pas douteux que ces dépenses, à part les considérations de morale et d'humanité, ne fussent dans l'avenir essentiellement productives pour l'État lui-même.

2° PARTIE. — DOCUMENTS ANGLAIS.

1. *De l'effet des réformes douanières sur le commerce et la situation économique de l'Angleterre.* — Les économistes soutiennent que la prospérité industrielle et commerciale d'une nation rejaillit sur toutes les autres et profite plus particulièrement encore à celles dont les relations avec la contrée favorisée sont les plus étendues et les plus suivies. A plus forte raison, ajoutent-ils, cette solidarité d'intérêts devient-elle puissante et manifeste lorsqu'il s'agit de deux pays liés entre eux par une convention commerciale. L'importance de la production et des échanges de l'un réagit sur le mouvement économique de l'autre, de telle sorte que, si on mesure les bienfaits dont le traité a doté l'un des deux contractants, on peut, sans crainte de se tromper beaucoup, juger la situation et les progrès de l'autre par les mêmes résultats.

Cette prétention des économistes est aussi raisonnable en théorie que justifiée par les faits. Nous allons le voir tout à l'heure en étudiant une statistique récemment publiée par le *board of trade* (bureau commercial) de la Grande-Bretagne.

En 1842, le mouvement commercial de l'Angleterre (importations et exportations) ne dépassait pas le chiffre de 179,095,088 liv. sterl. (4,477 millions de francs).

En 1865, il s'est élevé au chiffre énorme de 545,873,160 liv. sterl. (13,647 millions de francs).

Il a, comme on le voit, plus que triplé.

C'est surtout depuis que l'Angleterre s'est unie à nous par un traité que cette progression s'est accélérée. Nous allons nous en assurer en mettant en regard les résultats des deux dernières années :

1864	496,067,717 liv. sterl.
1865	545,873,160 —

Ainsi, dans l'espace d'un seul exercice, l'augmentation du trafic anglais a été de près de 50 millions de liv. sterl., soit 1,250 millions de francs.

On trouve la preuve que l'agriculture et l'industrie britanniques se sont développées parallèlement et dans une plus forte proportion encore que le commerce; dans les chiffres suivants, relatifs au rapport des produits du sol et du travail national à l'ensemble des exportations :

1842.	47,381,023 liv. sterl.,	ou 1,185 millions de francs.
1853.	98,933,781	—
1863.	146,489,768	—
1864.	160,449,053	—
1865.	165,862,402	— ou 4,147 millions de francs,

Le chiffre de 1842 peut être considéré comme la moyenne des exportations des produits indigènes pendant la période de trente années qui avait précédé. On voit donc combien le développement a été rapide, et on ne peut être tenté de l'attribuer à d'autres causes qu'à la réforme.

On a dit souvent que le peuple anglais était le plus grand consommateur de l'univers. On a attribué à ce fait la supériorité physique de la race anglo-saxonne et quelques-unes des qualités morales qui la distinguent. Veut-on se rendre compte du développement dont la consommation a été redevable aux réformes commerciales chez nos voisins? Qu'on médite les chiffres suivants :

En 1865, l'Angleterre a reçu du dehors 283,271 têtes de bêtes à cornes et 914,170 moutons. En 1842, elle n'en recevait pas, attendu que l'introduction de la viande de boucherie était prohibée. Nous savons bien qu'il faut tenir compte, pour 1865, de la maladie qui commençait alors à sévir. Mais cette épidémie elle-même a été, on le sait, causée précisément par l'immense importation des animaux qu'il fallait, les bergeries et les étables des pays voisins n'y suffisant plus, aller chercher au loin dans des parages malsains, et auxquels on imposait les fatigues d'une longue traversée.

Mais est-ce seulement la consommation de la viande qui s'est développée chez nos voisins? Non, comme nous allons le voir.

Mettons en regard, pour 1842 et 1865, les chiffres relatifs à l'importation des autres denrées, autrefois taxées, aujourd'hui exemptes de droits :

Lard et jambons	8,355 quintaux.	713,346 quintaux.
Beurre	175,197 —	1,083,717 —
Oufs	89,548,747 nombre.	264,018,040 nombre.
Riz	511,414 quintaux.	1,941,580 quintaux.

La progression est moins forte sur les articles qui, au lieu d'être affranchis des taxes, n'ont été que dégrevés; elle est sensible, toutefois, surtout sur les vins, dont l'importation a quadruplé, et sur le thé, dont l'entrée a presque triplé :

	En 1842.		En 1865.
Cacao	2,246,569 quintaux.		4,286,635 quintaux.
Café	28,519,646 —		30,748,349 —
Sucre	3,868,437 —		10,187,146 —
Thé	37,855,911 livres.		97,921,944 livres.
Tabac	22,013,146 —		38,341,544 —
Vins	4,815,222 gallons.		12,061,386 gallons.

Sans doute la population a augmenté, et l'accroissement de la consommation de ces divers articles détaxés ou dégrevés, nous dira-t-on, peut s'expliquer ainsi. Oni, mais cela est vrai pour une faible partie de cette extension seulement, attendu que, dans l'espace de ces dernières vingt années, l'augmentation des bouches n'a été que de 12.76 p. 100, tandis que la consommation des produits exotiques a en moyenne plus que doublé. Voici, au surplus, le tableau du mouvement de la population anglaise :

trouvé que la métropole offrait naturellement un chiffre supérieur à celui des autres villes ; mais il est assez remarquable de constater que la moyenne proportionnelle est moins considérable pour Londres. Ainsi la moyenne la plus élevée appartient aux villes de plaisir des bords de la mer, puis viennent les villes possédant un port de commerce, puis celles où sont des industries, des manufactures.

Il faut ajouter aux 116,626 accusés ci-dessus, 28,282 individus retenus dans les prisons et les maisons de correction.

Le nombre des asiles, où le rebut de la population est tenu en réclusion, dépasse 20,000, et celui des individus reclus est, proportionnellement (p. 100) pour les trois royaumes, de 87 pour l'Angleterre, de 1 pour l'Écosse et de 12 pour l'Irlande.

Quant au degré d'instruction, 35 p. 100 ne savaient ni lire ni écrire, 60 savaient lire et écrire imparfaitement, 5 possédaient une instruction supérieure.

Sur le nombre total annuel on compte : 135 crimes de meurtre, dont 127 pour les comtés et 8 pour Londres ; 209 crimes ou tentatives d'assassinats, et 1,048 crimes ou délits de blessures graves.

Les vols avec effraction montent à 2,615, dont 84 p. 100 pour les comtés et 14 pour Londres.

Le chiffre des suicidés a été de 787, dont 47 p. 100 à Londres.

Cette statistique est le résultat du dépouillement des rapports de la police, et il en faut déduire, pour être dans la vérité, le nombre des accusés absous ; ainsi pour les 135 cas afférents aux meurtres, 60 des accusés seulement ont été reconnus coupables et 20 condamnés à la peine de mort.

Quant à l'influence des saisons, il y a toujours moins de crimes en été, bien que les arrestations soient plus nombreuses. On constate d'ailleurs avec satisfaction que l'augmentation signalée pour 1865 porte principalement sur les délits de moindre importance.

Enfin, sur les 20 condamnations à mort, 8 seulement ont eu leur plein effet, les 12 autres ayant été commuées.

Voici quelques détails relatifs à l'organisation du personnel chargé de prêter appui à la justice : on compte (en nombres ronds) 23,250 policemen ou constables, dont 7,200 au service de Londres, 7,000 dans les autres villes et 9,000 dans les comtés.

C'est : en Angleterre, 1 policeman pour 1,371 habitants ; en Irlande, 1 pour 420 habitants ; dans la Cité de Londres, 1 pour 172.

Les dépenses totales pour l'entretien de cette police sont de 1,748,757 liv. sterl., soit un peu plus de 75 livres par policeman. La police de la métropole coûte à elle seule 554,414 livres. Si on additionne toutes les dépenses concernant la police, les poursuites, les prisons, les maisons de correction, on obtient un total de 65 millions de francs.

3. *Résultats de l'exploitation, en 1865, des chemins de fer dans le Royaume-Uni.* — Au 31 décembre 1865, le réseau des voies ferrées s'y était accru de 500 milles (804^m,5), et sa longueur totale était de 13,289 milles (21,381 kilom.). Le nombre des voyageurs avait augmenté de plus de 22 millions et demi, le total s'élevant à 251,862,715, auxquels il faut ajouter 97,147 cartes d'abonnement, comprenant elles-mêmes une augmentation de 20,648 cartes. Il y a eu diminution

dans le transport des voitures, chevaux et bestiaux, et augmentation dans celui des moutons et des porcs. Le transport du charbon de terre, du coke et d'autres matières minérales, s'est élevé, en 1865, à 77,805,786 tonnes, contre 75,445,781 en 1864. La quantité transportée de marchandises générales a été de 36,787,638 tonnes en 1865, contre 34,914,913 dans l'année précédente. Le nombre des trains de voyageurs a été de 3,448,509, et celui des trains de marchandises de 2,108,198, donnant un total de 5,556,707 trains, qui ont parcouru une distance totale de 139,527,127 milles (le mille = 1,609 mètres).

Les recettes provenant du transport des marchandises accusent, en ce qui concerne le bétail, une diminution de 413,000 fr. en Angleterre; on trouve une diminution de près de 20,000 fr. en Irlande du chef du transport de la poste. Sauf ces exceptions, les recettes du trafic ne présentent que des augmentations.

Les billets de voyageurs ont donné une recette de 368,120,050 fr., et, en ajoutant à cette somme quelques produits divers, tels que : excédants de bagages, voitures, chevaux, chiens, etc., etc., une recette totale de 414,301,275 fr., d'où ressort une augmentation de 22,200,275 fr. Le transport des marchandises, sur lequel il y a une augmentation de 24,663,450 fr., a produit 482,951,550 fr., de sorte que les recettes du réseau, tout compris, se sont accrues, en 1865, de 46,863,725 fr., et présentent un total général de 897,252,825 fr.

Le matériel roulant employé pour effectuer ce prodigieux travail comprenait 7,414 locomotives, près de 18,000 voitures de voyageurs, près de 7,000 autres véhicules attachés aux trains de voyageurs, plus de 220,000 wagons de marchandises et plus de 6,000 autres véhicules; ce qui, avec une augmentation de 15,000 pour l'année 1865, donne ensemble plus de 258,000 voitures, wagons et locomotives.

Quels sont maintenant les frais de cette immense exploitation? Les recettes totales, avons-nous dit, sont de 897 millions de francs; certaines défalcatons faites, il convient de les fixer au chiffre de 893,791,000 fr. Les frais d'exploitation montent à la somme de 428,726,000 fr., c'est-à-dire qu'ils représentent 48 p. 100 des recettes, au lieu de 47 p. 100, proportion de 1864.

Il y a une augmentation frappante du chef des indemnités aux voyageurs victimes d'accidents: de 3,391,000 fr. en 1864, ces indemnités se sont élevées à 8,338,000 fr. en 1865.

Quant au capital engagé dans les railways, nous voyons par la statistique officielle que le capital autorisé a monté de 13,013 millions de francs à 14,407 millions, dont 10,822 millions en actions, et 3,585 millions en emprunts.

Le capital payé au 31 décembre 1865 se répartissait de la manière suivante: capital ordinaire, 5,489,954,000 fr.; — capital en actions de préférence ou privilégiées (*preferential shares*), 3,106,586,000 fr.; — obligations ou dette consolidée, 344,884,000 fr.; — ce qui fait un total de 8,941,424,000 fr. En ajoutant à cette somme 2,445,527,000 fr. d'emprunts en obligations non échues au 31 décembre 1865, on a un capital dépensé qui ne s'élève pas à moins de 11,386,951,000 fr.

De ces chiffres il ressort que les railways du Royaume-Uni sont, à l'heure qu'il est, hypothéqués pour plus de la moitié de la somme qu'ils ont coûtée, et que cette somme elle-même dépasse la moitié de la dette nationale.

Si nous passons au chapitre des accidents, le document officiel nous apprend

qu'il y a eu, en 1865, 92 accidents arrivés à des trains de voyageurs, dont 51 dus à des collisions. Dans les accidents provenant de cette dernière cause, 599 voyageurs ont été blessés et 1 tué. Par suite de 11 accidents dus à des imprudences, 21 voyageurs ont été tués et 74 blessés. Le nombre total des tués n'a donc été, en résumé, que de 22, ce qui est peu par rapport aux 252 millions de voyageurs que les chemins de fer anglais ont transportés dans l'année.

4. *Ressources en combustibles du Royaume-Uni.* — Dès la fin du siècle dernier, le naturaliste John Williams, dans une histoire du règne minéral en Angleterre, exprimait des inquiétudes relativement à la durée probable de ses ressources carbonifères, et entrevoyait des dangers sérieux pour sa prospérité industrielle. Les appréciations auxquelles il se livrait étaient d'ailleurs assez vagues, et comme chaque jour, en perfectionnant les procédés d'extraction, on augmentait le rendement des mines, l'opinion prit à peine garde aux préoccupations de ce savant.

Depuis lors, la vapeur est devenue le premier instrument de travail ; la consommation du charbon a décuplé, et quelques voix se sont, à divers intervalles, fait l'écho de celle de John Williams, mais pour être, comme elle, bientôt étouffées par l'insouciance de l'avenir, assez naturelle à un présent bien partagé. Ainsi passèrent inaperçus tous les avertissements jusqu'en 1850, où la question commença sérieusement à s'emparer de l'opinion.

Quelques hommes spéciaux voulurent se rendre un compte exact de la situation, et, bien que raisonnant sur des données encore incomplètes, ils se crurent autorisés à formuler en chiffres la durée probable des richesses carbonifères du Royaume-Uni.

L'exemple devint contagieux ; les hommes politiques se joignirent aux industriels, et bientôt le Parlement et la presse retentirent de pronostics tour à tour optimistes ou décourageants. Qu'on en juge :

Sir William Armstrong, l'éminent ingénieur, dont les usines sont situées au centre d'un des plus riches gisements de l'Angleterre, déclara que deux siècles suffiraient, au train actuel de l'exploitation, pour rendre la houille d'une grande rareté.

M. Taylor, dans son ouvrage *Statistic of Coal*, estima, au rebours de sir William Armstrong, que les ressources présentes se prêteraient à une exploitation continue d'au moins 17 siècles, et, se fondant sur la probabilité de la découverte de nouveaux gisements, il se crut autorisé à traiter de prévoyance superflue ces préoccupations générales.

M. Edward Hull, du Geological Survey, après une étude qui se distingue par sa clarté minutieuse, arriva sensiblement aux mêmes conclusions que sir William Armstrong.

M. Hussey Vivian, membre du Parlement, affirma que le comté dont il était le représentant renfermait à lui seul assez de combustible pour suffire, durant 500 ans, à tous les besoins industriels, commerciaux et domestiques de l'Angleterre.

Nous pourrions citer plusieurs autres opinions également respectables, sans rencontrer entre elles plus de concordance que dans celles qui précèdent ; industriels et savants sont à l'unisson pour se contredire. S'il est un enseignement qu'on

puisse, sans hésiter, tirer de ces débats, c'est que le premier devoir du Gouvernement est de rechercher la lumière, en procédant au plus tôt à une exploration rigoureuse de tous les gisements, et en ouvrant une enquête générale sur les questions relatives à la consommation aussi bien qu'à l'exploitation du charbon. Cette enquête sera difficile, nous ne le nions pas.

Quoi qu'il en soit, ce que nous avons dit suffit à montrer qu'il existe des causes légitimes de préoccupations.

Le relevé officiel des quantités de charbon extraites et exportées depuis 12 ans mérite surtout d'être étudié; car il met en relief, comme on va le voir, la progression énorme que suit l'épuisement des dépôts carbonifères, et justifie amplement les préoccupations d'un grand nombre de personnes.

Années.	Exportation.	Consommation locale.	Population.
1854	4,309,255	60,352,146	21,792,872
1855	4,976,902	59,477,177	22,080,449
1856	5,879,779	60,765,671	22,369,463
1857	6,737,718	58,756,989	22,616,839
1858	6,529,483	58,479,166	22,810,069
1859	7,006,949	64,971,816	22,946,998
1860	7,412,575	72,630,123	23,181,790
1861	7,934,832	75,700,382	23,416,264
1862	8,330,672	73,307,665	23,655,482
1863	8,275,212	80,017,303	23,891,009
1864	8,800,420	83,987,453	24,127,003
1865	9,170,477	85,461,038	24,375,000
Accroissement en douze ans.	4,861,222 (Doublée.)	25,108,893 (Près de moitié en sus.)	2,582,128 (Augmentation d'un dixième.)

En comparant ces chiffres, on voit qu'à partir de 1860, l'exportation et la consommation locale s'accroissent chaque année dans une proportion notable.

Le traité avec la France, en favorisant la sortie des charbons et en donnant une impulsion nouvelle à toutes les industries, a été la cause première de ce mouvement. « Si cette progression continue sur le même pied », dit un publiciste distingué, M. Stanley Sevens, dans un ouvrage publié il y a deux ans, « on verra l'extraction du combustible atteindre, en 1,900, le chiffre de 300 millions de tonnes, et de 2 milliards en 1950. 300,000 ouvriers sont aujourd'hui nécessaires à l'extraction de 92 millions de tonnes, mais il en faudrait 8 millions pour suffire aux travaux de 1950, et durant les 84 années qui nous séparent de cette époque, l'Angleterre dépenserait 100 milliards de tonneaux de charbon. »

Que de semblables supputations soient très-incertaines, nous l'admettons volontiers, mais le tableau qui précède n'en fait pas moins ressortir éloquemment l'intérêt qui s'attache, pour une partie de l'Europe aussi bien que pour l'Angleterre, à ce que l'enquête demandée ait un résultat favorable. (*Annales des mines*, 3^e livraison de 1867.)

3^e PARTIE. — DOCUMENTS BELGES.

Commerce de la Belgique en 1865. — Rapport entre les droits de douane et la valeur des articles soumis à ces droits. — Le tableau du commerce extérieur de la Belgique, en 1865, indique comme suit ce rapport :

Boissons distillées, 94 p. 100¹; sucres raffinés, 71.2; bières, 28.6; boissons fermentées, autres que bières et vins, 24; épiceries, 17.9; ouvrages de fonte, 17.3; ardoises pour toitures, 16; fruits de toute espèce, 15.6; miel, 15; fer non ouvré, 14.6; thés, 13.8; chocolat, 11.7; cordages, 11.3; caoutchouc ouvré, 11.1; tissus de lin et de chanvre, 11; ouvrages de fer, 10.9; habillements, 10.6; pierres polies et sculptées, 10.6; verreries, autres que glaces et verres de vitrage, 10.5; cacao, 10.4; meubles, 10.4; cuivre et nickel ouvrés, 10.3; parfumerie, 10.3; ouvrages de cuir et de peau, 10.3; glaces et verres de vitrages, 10.3; mercerie et quincaillerie, 10.2; fer-blanc ouvré, 10.1; tabacs non fabriqués, 10.1; voitures, 10.1; fontes brutes et vieux fers, 10.

Produits chimiques, 9.9 p. 100; poteries communes, 9.7; bois ouvré, 9.5; tissus de coton, 8.7; tissus non dénommés, 8.5; fer-blanc non ouvré, 8.1; bougies et chandelles, 8; étain ouvré, 8; café, 7.7; conserves alimentaires, 7.5; bois de construction, 6.9; fromages, 6.7; instruments de musique, 6; poudre à tirer, 6; produits divers nécessaires à l'industrie, 5.7; bois divers, 5.6; houilles crues, 5.5; huiles de graines, 5.5.

Machines et mécaniques, 4.6 p. 100; tissus de laine, 4.6; cuivre et nickel non ouvrés, 3.9; riz, 3.9; seigle, 3.7; or et argent ouvrés, 3.7; papiers, 3.7; engrais (tourteaux), 3.6; farines et moutures de toute espèce, 3.6; faïences, 3.6; grains, autres que froment et seigle, 3.5; poissons, autres que huîtres et homards, 3.4; peaux préparées et apprêtées, 3; savons, 3; coke, 2.7; fils de laine, 2.7; huîtres et homards, 2.5; porcelaines, 2.5; huile de fabrique, 2.4; tabacs fabriqués, 2.4; froment, 2.3; huile d'olives, 2.3; graisse, 2.2; chevaux et poulains, 2.1; fils de coton, 2.1; tissus de soie, 2.1; acier ouvré, 1.9; navires et bateaux, 1.9; beurre frais et salé, 1.8; pâtes, 1.8; sucres bruts, 1.7; bestiaux, 1.5; drogueries, 1.4; fils de lin et de chanvre, 1.2; bois d'ébénisterie, 1; viandes, 0.9; acier non ouvré, 0.8; graines oléagineuses, 0.6; vins, 0.5.

1. Ce chiffre représente le rapport des droits de douane à la valeur des boissons distillées, considérées dans leur ensemble. Mais il est à remarquer que ces boissons sont soumises à deux régimes différents : celles qui sont importées dans les conditions du *tarif conventionnel* payent un droit de douane dont la quotité a été fixée de manière à y comprendre les droits d'accise. Celles qui tombent sous l'application du *tarif général* sont passibles d'un droit d'accise, en sus du droit de douane.